

Le 24 février 2025

**Décision de la Présidente  
n°22-2025**

**Objet : Renouvellement de  
l'adhésion ACPUSI**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE DE LA CCVG**

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°2024-66, en date du 25 juin 2024, relatives aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT,
- Vu l'arrêté préfectoral 69-2024-10-16-00005 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, en date du 16 octobre 2024,
- Vu les missions et services d'ACPUSI,

### **DECIDE**

**Article 1 :** de renouveler l'adhésion à l'ACPUSI pour une cotisation annuelle d'un montant de 480 € pour l'année 2025. Les crédits sont inscrits à l'article 6281 du chapitre 011 du budget primitif.

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 :** Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

**Communauté de Communes de  
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
contact@cc-valleedugaron.fr